CORIS BANK INTERNATIONAL

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Juillet 2021

Paulin OUEDRAOGO
CDEC INTERNATIONAL SARL
Expert-Comptable, Commissaire aux comptes

Jean Baptiste SO
ACECA INTERNATIONAL SARL
Expert-Comptable, Commissaire aux comptes

SOMMAIRE

1. Introduction 1

Responsabilité de la direction et du conseil d'administration 1

Responsabilité des commissaires aux comptes 1

2. Étendue de l'examen limité 1

3. Fondement de la conclusion 2

4. Conclusion 2

5. ANNEXES 3

BILAN 4

COMPTE DE RESULTAT 5

HORS-BILAN 6

NOTES ANNEXES 7

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
de CORIS BANK INTERNATIONAL

- OUAGADOUGOU -

BURKINA FASO

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES COMPTES SEMESTRIELS CLOS LE 30 JUIN 2021

1. Introduction

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution des dispositions de la circulaire n° 002-2018/CB/C du 18 septembre 2018, relative aux conditions d'exercice du Commissariat aux Comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA, nous avons effectué l'examen limité du bilan et du hors-bilan de CORIS BANK INTERNATIONAL au 30 juin 2021 ainsi que du compte de résultat pour la période des six (6) mois se terminant à cette date, des notes annexes ainsi que le rapport d'activités (ci-après les états financiers semestriels), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Responsabilité de la direction et du conseil d'administration

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers semestriels conformément au Plan Comptable Bancaire (PCB) de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA) en vigueur depuis le 1er janvier 2018 et à ses instructions d'application.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'arrêter ces états financiers intermédiaires pour le semestre écoulé conformément à la loi et aux dispositions spécifiques de l'article 2 de l'instruction n°035-11-2016 de la BCEAO du 15 novembre 2016 relative à l'établissement et à la publication des états individuels et consolidés des établissements de crédits.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

2. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « *Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité* ».

Un examen limité des états financiers semestriels et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Fondement de la conclusion

Sur la base des informations qui nous ont été fournies par la direction, nous n'avons pas relevé de faits qui auraient changé significativement le résultat pour la période de six mois se terminant à la date du 30 juin 2021.

4. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé et à ses instructions d'application.

Ouagadougou, le 19 Juillet 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CDEC INTERNATIONAL SARL

C D E C - I
Sarl Capital 2 Millions Francs
R C N° B 1675
04 BP 680 Ouagadougou 04
Tél: 25 47 35 88

Paulin OUEDRAOGO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

ACECA INTERNATIONAL SARL

ACECA INTERNATIONAL SARL
01 BP 4318 Ouagadougou 01
Tél: (+226) 25 31 37 44 - (+226) 25 33 22 38
Fax: (+226) 25 31 25 98
BURKINA FASO

Jean Baptiste SO
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

BILAN

BILAN

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 1 0 6	3 0	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2020	30/06/2021
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	38 078	41 771
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	57 490	94 950
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	94 713	79 825
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	859 134	877 268
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	430 318	583 782
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	118	169
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	4 979	13 180
9	COMPTES DE REGULARISATION	18 996	10 728
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 363	1 363
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	24 907	17 017
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	550	346
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 549	36 734
	TOTAL DE L'ACTIF	1 565 195	1 757 133

BILAN

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 1 0 6	3 0	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2020	30/06/2021
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	353 574	405 248
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 015 585	1 133 390
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	9 508	22 044
6	COMPTES DE REGULARISATION	24 376	23 776
7	PROVISIONS	3 007	6 703
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	159 145	165 972
10	CAPITAL SOUSCRIT	32 000	32 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	30 500	30 500
12	RESERVES	50 412	55 568
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	11 860	25 198
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	34 373	22 706
	TOTAL DU PASSIF	1 565 195	1 757 133

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 1 0 6	3 0	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS	
		30/06/2020	30/06/2021
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	41 333	52 609
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	17 522	20 417
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	9 708	10 405
5	COMMISSIONS (CHARGES)	1 827	1 845
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	878	1 352
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 648	1 915
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	62	0
10	**PRODUIT NET BANCAIRE**	**34 156**	**44 019**
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	11 684	14 260
13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	1 229	1 519
14	**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**	**21 243**	**28 240**
15	**COUT DU RISQUE**	**3 570**	**4 614**
16	**RESULTAT D'EXPLOITATION**	**17 673**	**23 626**
17	**GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES**	**59**	**2 186**
18	**RESULTAT AVANT IMPÔT**	**17 732**	**25 812**
19	**IMPÔT SUR LES BENEFICES**	**1 684**	**3 106**
20	**RESULTAT NET**	**16 048**	**22 706**

HORS-BILAN

BILAN

destiné à la publication

Etat : Etablissement : Coris Bank International SA

C	2 0 2 1 0 6	3 0	C 0 1 4 8	V
C	Date d'arrêté		CIB	LC

(en millions de F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2020	30/06/2021
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**84 736**	**156 076**
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**393 113**	**403 355**
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	**0**
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	**0**	**0**
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	**1 623 518**	**1 568 478**
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	**0**	

NOTES ANNEXES

ETAT : PR01
Date d'arrêté: 30/06/2021

EP01
ETAT DE CONFORMITE AUX NORMES PRUDENTIELLES

Etablissement : BF148

Liste des normes prudentielles	Code DISPRU	Référence	Niveau à respecter	Niveau observé	Situation de l'établissement
A.Normes de solvabilité					
Ratio de fonds propres CET 1 (%)	RA001	EP02	0,07500	0,12528	CONFORME
Ratio de fonds propres de base T1 (%)	RA002	EP02	0,08500	0,12528	CONFORME
Ratio de solvabilité total (%)	RA003	EP02	0,11500	0,12528	CONFORME
B.Norme de division des risques					
Norme de division des risques	RA004	EP29	0,25000	0,24251	CONFORME
C.Ratio de levier					
Ratio de levier	RA005	EP33	0,03000	0,07094	CONFORME
D.Autres normes prudentielles					
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (25% capital de lentreprise)	RA006	EP35	0,25000	0,00154	CONFORME
Limite individuelle sur les participations dans les entités commerciales (15% des fonds propres T1 de létablissement)	RA007	EP35	0,15000	0,00011	CONFORME
Limite globale de participations dans les entités commerciales (60% des fonds propres effectifs de létablissement)	RA008	EP35	0,60000	0,00014	CONFORME
Limite sur les immobilisations hors exploitation	RA009	EP36	0,15000	0,05140	CONFORME
Limite sur le total des immobilisations et des participations	RA010	EP37	1,00000	0,34092	CONFORME
Limite sur les prêts aux actionnaires , aux dirigeants et au personnel	RA011	EP38	0,20000	0,11033	CONFORME

EP01
ETAT DE CONFORMITE AUX NORMES PRUDENTIELLES

Poste mémoire - Année de déclaration*			Année
Année de déclaration			2 021

EP03

CALCUL DES FONDS PROPRES SUR BASE INDIVIDUELLE

ETAT : PR03

Date d'arrêté: 30/06/2021

Etablissement : BF148

Poste	Code DISPRU	Montant
A. Fonds propres de base durs (CET 1)		
Capital social libéré	FPI01	32 000 000 000
Primes liées à l'émission des instruments CET1	FPI02	30 500 000 000
Réserve spéciale	FPI03	30 759 000 000
Autres réserves	FPI04	24 809 000 000
Report à nouveau créditeur	FPI05	25 198 000 000
Résultat bénéficiaire	FPI06	9 720 000 000
Eléments de CET1 non admissibles au 1er janvier 2018 et inclus dans le CET1 selon les dispositions transitoires	FPI07	0
Total des fonds propres CET1 avant déductions applicables	FPI08	152 986 000 000
(-) Report à nouveau débiteur	FPI09	0
(-) Résultat déficitaire	FPI10	0
(-) Immobilisations incorporelles (nettes d'impôts différés passif)	IM012	-346 000 000
(-) Impôt différé actif dépendant de la rentabilité future de l'établissement et ne résultant pas de différences temporaires (net d'impôts différés passif)	ID009	0
(-) Participations croisées éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA156	0
(-) Participations significatives éligibles au CET1 et qui ne sont pas des actions ordinaires	PA173	0
(-) Réserves de valorisation pour positions moins liquides	FPI11	0
(-) Excédent de la limite de participations dans des entités commerciales	PA149	0
(-) Excédent de la limite applicable aux immobilisations hors exploitation	IM006	0
(-) Excédent de la limite applicable au total des immobilisations et participations	IM010	0
(-) Excédent de la limite applicable aux prêts aux actionnaires, aux dirigeants et au personnel	PR004	0
(-) Expositions sur les établissements qui disposent de fonds propres négatifs	FPI12	0
(-) Ajustements réglementaires à appliquer au CET1 en raison de l'insuffisance des fonds propres de base additionnels (AT1) pour couvrir les déductions	FPI13	0
Total des fonds propres CET1 ajustés avant déductions liées à des seuils	FPI14	152 640 000 000
(-) Participations non significatives éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA163	0
Total des fonds propres CET1 ajustés des déductions liées aux participations non significatives	FPI15	152 640 000 000
(-) Participations significatives éligibles au CET1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA172	-2 680 170 000
(-) Impôts différés actifs résultant de différences temporaires (nets de passifs d'impôt associés)	ID011	0
Total des fonds propres CET1 ajustés des déductions individuelles liées aux participations significatives et aux impôts différés actifs résultant de différences temporaires	FPI16	149 959 830 000
(-) Montant dépassant le seuil de 15% du CET1	FPI20	0
(-) Autres déductions applicables au CET1	FPI21	0
TOTAL DES FONDS PROPRES CET1	FPI22	149 959 830 000
B. Fonds propres de base additionnels (AT1)		
Instruments de capital libérés	FPI23	0
Primes liées à l'émission des instruments AT1	FPI24	0

EP03

CALCUL DES FONDS PROPRES SUR BASE INDIVIDUELLE

ETAT : PR03

Date d'arrêté: 30/06/2021

Etablissement : BF148

Poste	Code DISPRU	Montant
Instruments de CET1 non admissibles au 1er janvier 2018 et éligibles dans les fonds propres fonds propres de base additionnels (AT1)	FPI25	0
Total des fonds propres AT1 avant déductions applicables	FPI26	0
(-) Participations croisées éligibles au AT1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA157	0
(-) Participations non significatives éligibles au AT1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA164	0
(-) Participations significatives éligibles au AT1 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA174	0
(-) Ajustements réglementaires à appliquer au fonds propres AT1 en raison de l'insuffisance des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions	FPI27	0
Total des fonds propres AT1	FPI28	0
C. Fonds Propres de Base (T1)		
TOTAL DES FONDS PROPRES DE BASE T1	FPI29	149 959 830 000
D. Fonds Propres Complémentaires (T2)		
Emprunts subordonnés	FPI30	0
Autres instruments de capital libérés	FPI31	0
Primes liées à l'émission des instruments T2	FPI32	0
Autres instruments de CET1 non admissibles au 1er janvier 2018 et éligibles dans les fonds propres complémentaires (T2)	FPI33	0
Eléments de fonds propres complémentaires (T2) non admissibles au 1er janvier 2018 et inclus dans les fonds propres	FPI34	0
Provisions réglementées	FPI35	0
Fonds affectés	FPI36	0
Subventions d'investissement	FPI37	0
Comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés	FPI38	0
Total des fonds propres T2 avant déductions applicables	FPI39	0
(-) Participations croisées éligibles au T2 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA158	0
(-) Participations non significatives éligibles au T2 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA165	0
(-) Participations significatives éligibles au T2 dans les établissements, les entreprises d'assurance et les autres entités financières	PA175	0
Total des fonds propres T2	FPI40	0
E. Fonds Propres effectifs (FPE)		
FONDS PROPRES EFFECTIFS	FPI41	149 959 830 000